Pour une histoire du Trésor public en France de la fin du Second Empire aux débuts des années 1970

Article extrait de la revue *Recherches contemporaines*, n° 4, 1997

Olivier FEIERTAG

*L*e Trésor public en France n'est pas un objet d'étude nouveau. Aux lendemains de la seconde guerre mondiale, François Bloch-Lainé, qui occupait alors au ministère des Finances les fonctions de directeur du Trésor, avait déjà souligné l'intérêt présenté par l'étude d'une institution dont l'importance, selon lui, dépassait, et de loin, la sphère des seules finances publiques[1]. Cette conception globale se comprend d'autant mieux qu'à cette date l'économie et la société françaises étaient caractérisées par une intervention massive de l'État, dont le haut fonctionnaire du Trésor était alors au premier chef partie prenante.

De nos jours, l'apparent mouvement de désengagement de l'État et la remise en cause théorique de sa capacité à conduire une politique à visée macro-économique, ont abouti, entre autres, à remettre en question le rôle et jusqu'à l'existence de cette structure administrative complexe qu'est le Trésor, auquel on prête généralement d'autant plus de pouvoirs que la réalité de son action est mal connue[2].

Au-delà du débat, les indices sont nombreux qui permettent de penser que le cycle d'intervention de l'État qui à bien des égards a marqué le troisième quart du 20e siècle dans la plupart des pays développés, semble aujourd'hui s'achever, du moins dans les formes qui furent les siennes depuis la fin du second conflit mondial. Beau motif, comme souvent lorsqu'un processus se clôt ou se transforme en profondeur, pour mettre en chantier une histoire du Trésor qui

---

1. François Bloch-Lainé, "Introduction à une étude du Trésor public en France", in *Revue économique*, n°2, 1951, p. 129-146.

2. Voir Yves Mamou, *Une machine de pouvoir, la Direction du Trésor*, Paris, La Découverte, 1988 ; "Le Trésor, une forteresse menacée", in *L'Expansion*, 21 avril- 4 mai 1994, p. 46-50.

peut être assez justement considéré comme l'expression de la fonction financière de l'État[1].

Objet d'histoire, le Trésor est nécessairement de ce fait une réalité aux contours changeants et flous : quelle définition satisfaisante donner du Trésor en France, de la fin du Second Empire, époque où il prit sa forme administrative moderne, aux débuts des années 1970, alors que s'amorçait l'*aggiornamento* de ses missions ? L'interrogation n'est pas seulement théorique. Elle revient à examiner quelle fut au fil du temps le rapport du Trésor à l'État et peut donc contribuer à éclairer, du point de vue moins fréquemment exploré du fait financier, l'inépuisable question de l'État en France, de sa relation à l'économie, donc à la société[2].

Mais cette réflexion est inséparable d'une étude historique de l'action proprement dite du Trésor, c'est-à-dire de l'analyse à la fois quantitative et qualitative des flux financiers qui ont transité par lui : quelle évolution a ainsi marqué dans la longue durée le volume des ressources et des dépenses du Trésor ? Comment ont varié en aval la nature des dépenses engagées sur fonds publics, en amont les types de ressources mis en œuvre par le Trésor ? Surtout, quelle corrélations existent entre les rythmes et les grandeurs des mouvements de fonds du Trésor et les fluctuations de l'activité économique ? Autant de questions importantes qui touchent aussi bien à l'étude de l'évolution de la dette publique qu'à l'histoire encore largement vierge de la fiscalité française à l'époque contemporaine.

Enfin, l'histoire du Trésor est tout autant celle de ses acteurs : fonctionnaires de décision et d'exécution, hommes politiques, financiers ou entrepreneurs du marché dont les relations réciproques, les appartenances intellectuelles et sociales, les intérêts respectifs devront être précisés et finalement rapportés à la réalité historique des choix qui ont fondé sur un siècle la *politique* du Trésor.

Le Trésor public apparaît donc à l'évidence placé, comme l'a écrit Michel Margairaz, "au carrefour de plusieurs histoires"[3]. Là est peut-être l'enjeu principal d'une histoire du Trésor : s'efforcer d'y montrer toute la fertilité de l'approche historique globale, depuis longtemps déjà revendiquée, souvent tentée, mais qu'il importe pourtant de remettre, à chaque fois, sur le métier.

---

1. Cette histoire a été le sujet du séminaire organisé à l'initiative conjointe d'universitaires et du Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France en 1993-1994. Le compte-rendu de ces travaux, dont cet article est largement tributaire, est disponible au CHEFF, 6, avenue de l'Opéra, 75001 Paris.

2. Voir Jean Bouvier, "Le capitalisme et l'État en France", in *Recherches et travaux, Bulletin de l'Institut d'histoire économique et sociale de l'université de Paris I*, n°15, déc. 1986, p. 47-63.

3. Michel Margairaz, *L'État, les finances et l'économie, histoire d'une conversion, 1932-1952*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Imprimerie nationale, t. 1, 1991, p. 11.

Une définition nécessairement historique du Trésor

En 1932, Wilfrid Baumgartner dont toute la carrière, au Trésor comme au Crédit national ou à la Banque de France, fut celle d'un grand financier public, exposait à ses étudiants des Sciences politiques que le Trésor était au vrai "une entité assez fictive". La formule parut sans doute un peu forte au jeune haut fonctionnaire puisque dès l'année suivante le Trésor devint plus simplement sous sa plume "une entité multiple"[1]. Cette hésitation sur les termes traduit bien l'incertitude théorique qui caractérisait, dès cette époque, un ensemble administratif complexe, aux attributions changeantes et sans cesse étendues, mais dont l'existence même, au moins sur le plan du droit, était contestable. On retrouve quelque trente ans plus tard des réticences semblables chez deux autres praticiens des finances publiques, François Bloch-Lainé et Pierre de Vogüé : "Le Trésor, écrivaient-ils en 1960, était assurément plus facile à définir autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui. Son *ambiguïté* se prête assez mal désormais aux simplifications de la théorie"[2]. Et en 1975 encore, Jean-Yves Haberer, alors directeur du Trésor, s'efforçait à son tour d'éclairer "ce point un peu mystérieux de l'administration qu'est le Trésor public", mais il se proposait aussi, du même mouvement, de faire enfin un sort aux "mythes intouchables" persistants, selon lui, dans "l'héritage, aujourd'hui contesté, du Trésor"[3]. Ainsi des premiers doutes énoncés à l'orée des années 1930 aux premières remises en question du début des années 1970, d'une crise économique à l'autre, c'est la même difficulté apparente à définir le Trésor, les mêmes précautions affichées par ceux-là mêmes qui au sein de l'État étaient chargés au plus haut niveau de sa gestion.

Il importe pourtant de bien marquer que ces incertitudes théoriques sur la nature du Trésor, cette "gêne" même, si bien relevée par François Eck[4], chez la quasitotalité des auteurs qui l'ont étudié au 20e siècle, sont, à première vue, totalement absentes de la définition que le *Dictionnaire des Finances* de Léon Say donnait en 1889 du "Trésor public"[5] :

"On désigne sous le nom de Trésor public cette personnalité juridique et morale qui, ayant son existence propre, ses droits et ses obligations, dotée d'une organisation distincte des autres services de l'État, lui sert de banquier [...]. Le Trésor est donc en France un banquier".

---

1. ""La gestion des deniers publics "cours de finances publiques de Wilfrid Baumgartner, version de base 1932-1933, 49 feuillets manuscrits, paginés par leçon, avec corrections et rajouts datés de 1933-1934 ; deuxième partie, "Le Trésor" , f°.1, Archives W. Baumgartner, 1BA5, Dr1 (C.H.E.V.S., 44 rue du Four, Paris).
2. F. Bloch-Lainé et P. de Vogüé, *Le Trésor public et le Mouvement général des fonds*, Paris, PUF, 1960, p. 3.
3. Jean-Yves Haberer, *Les fonctions du Trésor et la politique financière. Cours de l'Institut d'Études politiques de Paris, 1975-1976*, Paris, Les Cours de droit, t. 1, p. 1 et 5.
4. François Eck, *Le Trésor*, Paris, PUF, 1982, p. 17.
5. René de Monclin, article "Trésor public", in Léon Say dir., *Dictionnaire des Finances*, Paris et Nancy, Berger Levrault, t. 2, 1889, p. 1442.

Ainsi donc, point d'équivoque à première vue sur la nature du Trésor en cette fin de 19e siècle, qui, à tort ou à raison, apparaissait déjà aux yeux mêmes de ses contemporains, et plus encore au siècle suivant, comme l'âge d'or du libéralisme économique. "Service de l'État", le Trésor, doté "d'une existence propre", s'en distingue pourtant et assure à son égard les fonctions financières ordinaires de tout "banquier". L'équilibre théorique est parfait qui définit ainsi le Trésor à l'intersection exacte de la chose publique et de la sphère privée, clairement partie prenante à la fois du service de l'État et des réalités du marché. Son rôle est alors assez exactement celui d'un *intermédiaire financier* que seule sa relation exclusive avec l'État distingue des autres banquiers.

Cette définition, qui renvoie plus généralement à la stabilité réputée de l'ensemble du système financier de l'époque, demanderait bien sûr à être historiquement examinée. Elle est en tous cas, à l'époque du *Dictionnaire* de Say, le résultat - provisoire - d'une longue évolution politico-administrative entamée dès la fin de l'Ancien Régime, qui a trouvé avec la création par édit impérial en 1865 des trésoriers-payeurs généraux pour chaque département une manière de point d'orgue : désormais l'unité de caisse est pleine et entière ; son rattachement au pouvoir exécutif solidement établi ; les procédures de contrôle précisément codifiées[1]. On peut donc considérer qu'à la fin du Second Empire, le Trésor public a trouvé sa forme légale et administrative moderne. Fondamentalement, elle n'a plus changé jusqu'aux lois de décentralisation de 1981-1982.

Mais dans le même temps, accompagnant le mouvement de renforcement du rôle de l'État dans l'économie et la société, le Trésor a vu de fait, au cours du 20e siècle, ses compétences s'élargir, sa fonction se transformer, ses pouvoirs s'accroître. Cette distorsion entre la lettre, inchangée, et des pratiques en constante évolution tout au long du siècle, peut expliquer, à n'en pas douter, la gêne qui a caractérisé, jusqu'à une date récente, toute tentative de définition théorique du Trésor. En l'espace de quelques décennies, soit environ d'un après-guerre à l'autre, le Trésor a en effet progressivement ajouté à ses classiques fonctions d'intermédiation financière tous les attributs d'un agent économique spécial, doté *nolens volens* d'une responsabilité globale à portée macro-économique[2]. Son rôle dans le financement - direct ou indirect - de l'économie et donc dans le choix de la nature des investissements en est l'aspect le plus souvent étudié. Alors qu'en Grande-Bretagne, par exemple, furent restaurés dès 1944 les modes privés de financement de l'économie, en France, au contraire, le Trésor, comme on le sait, se substitua progressivement, à compter de la fin de la seconde guerre mondiale, aux mécanismes classiques du système bancaire et de la

1. Voir *Le Service de la trésorerie de 1790 à 1866*, Paris, Imprimerie impériale, 1866, p. 113.
2. Voir Michel Lelart, *L'émission de monnaie dans l'économie française*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1966, p. 136 et suiv.

Bourse[1]... C'est par suite un des buts principaux de cette histoire que de comprendre pourquoi, pour reprendre la preste formule de François Bloch-Lainé en 1952, le Trésor de *banquier de l'État* a ainsi été amené, par étapes, à se faire *État-banquier*[2]. L'histoire de cette mue ne se limite pas à l'évolution technique des seules finances publiques. Elle renvoie plus largement au poids sans cesse modifié du rôle de l'État dans la vie économique et donc aux rapports complexes et changeants qu'il entretient avec les dynamiques propres du marché.

C'est dire que le Trésor public ne saurait être défini *ne varietur* : la réalité de ses attributions, sa pesée sur l'économie, ses pouvoirs, n'ont cessé d'évoluer depuis la fin du Second Empire, alors même que l'institution avait revêtu dès cette époque la forme administrative qui est restée globalement la sienne jusqu'à ces quinze dernières années. Toute définition du Trésor est donc essentiellement historique ; manifestation concrète de la fonction financière de l'État, son histoire s'identifie dans une large mesure aux formes successives prises par l'action de l'État sur l'économie et la société françaises depuis plus d'un siècle. Comme telle, toute étude de l'évolution du Trésor doit prioritairement prendre en compte la nature et le volume des flux financiers qui transitent par lui.

Le Trésor comme filtre économique

À la veille de la seconde guerre mondiale, Laufenburger décrivait le Trésor public comme "un simple filtre par lequel passe le courant des revenus saisis par la perception avant de se reverser dans l'économie privée"[3]. C'était appréhender déjà le Trésor du point de vue macro-économique que le développement de la comptabilité nationale après 1945 n'a cessé de préciser, notamment à la lumière des travaux du Service des Études Économiques et Financières (SEEF) alors créé au sein même de la direction du Trésor au ministère des Finances[4].

Il faut donc s'efforcer de décrire le double flux financier - prélèvements et dépenses - qui caractérise le Trésor et estimer d'abord l'évolution de la part qu'il représente dans le total des flux financiers pour une année donnée. C'est ainsi qu'on peut par exemple évaluer pour 1952 à 26% du total des flux financiers français la part des fonds passés cette année-là par le Trésor public, alors qu'aux États-Unis, toutes choses égales par ailleurs, la proportion n'était cette même

1. Voir Jean Bouvier, "Financement public et redémarrage industriel en France, 1944-1950 : une prise de relais ambiguë pour l'investissement", in *Le rôle des capitaux publics dans le financement de l'industrie en Europe occidentale aux 19 et 20e siècles*, Bruxelles, Bruylant, 1981, p. 89-114.

2. F. Bloch-Lainé, *Le Trésor public et la politique financière*. *Cours professé à l'I.E.P. de Paris en 1952-1953*, Paris, Les Cours de droit, p. 9.

3. Henry Laufenburger, "Nouveaux aspects du tableau économique : la bourse et le budget en tant que «filtres» économiques", in *Mélanges dédiés à Henri Truchy*, Paris, Librairie Sirey, 1938, p. 319-320.

4. Voir François Fourquet, *Les comptes de la puissance*, Paris, Encres, 1980, p. 99-112.

année que de 8%[1]. Belle indication globale du poids financier de l'État en France au lendemain de la seconde guerre mondiale... Mais l'étude doit porter, plus précisément, sur la nature et le volume des différents flux du Trésor : emprunts et fiscalité en amont, dépenses et transferts en aval.

Alors que l'évolution des dépenses publiques a fait déjà l'objet d'investigations nombreuses[2], l'histoire des autres flux, pourtant toujours majoritaires, est encore largement en friche. C'est ainsi que l'histoire en longue durée de la dette publique devrait être davantage encore analysée[3] : non pas seulement du point de vue macro-économique de ses effets sur l'activité globale, le plus souvent aperçue à travers le débat sur l'effet d'éviction, mais aussi considérée en elle-même, dans l'évolution de sa structure – le gonflement de la dette flottante après 1914, le poids de la dette publique extérieure jusqu'en 1962… –, mais encore à travers les modifications du prix brut de l'argent emprunté par l'Etat, incluant le coût très faible et toujours négocié de l'administration bancaire. La réalité historique de ces intermédiaires demande de même façon à être précisée : maisons héritières de la haute banque, comme Lazard jusqu'à nos jours, grands établissements de crédit, au premier rang desquels le Crédit lyonnais, mais aussi les succursales de la Banque de France, les bureaux de la Poste, les percepteurs et les notaires… On contribuera par là à élucider plus avant qui furent les souscripteurs des fonds publics, à approcher la figure du *rentier* si souvent invoquée, et si mal connue encore dans sa réalité institutionnelle, géographique et sociale, y compris après la première guerre mondiale[4].

De même, l'histoire du Trésor public renvoie-t-elle très directement à celle de l'impôt en France à l'époque contemporaine, demeurée en grande partie *terra incognita* malgré les efforts de Jean Bouvier pour susciter des continuateurs aux travaux pionniers de Robert Schnerb[5]. C'est pourtant dans le domaine de la fiscalité que se pose avec le plus d'acuité la question de l'éventuelle neutralité de ce filtre qu'est le Trésor. Quel est l'impact économique de l'impôt par la pesée plus ou moins grande qu'il exerce sur la demande globale ? Mais aussi quel est son effet sur la structure sociale, comme facteur possible de redistribution de la fortune nationale ? Dans quelle mesure, donc, des choix ont-ils été opérés, à la veille de la première guerre mondiale avec la création de l'impôt sur le revenu ou

1. Hubert Brochier et Pierre Tabatoni, *Économie financière*, Paris, PUF, 1959, p. 121.

2. Voir par exemple, Louis Fontvieille, "Évolution et croissance de l'État français : 1815-1969", in *Cahiers de l'ISMEA*, n°13, 1976 ; Robert Delorme et Christine André, *L'État et l'économie, un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques 1870-1980*, Paris, Seuil, 1983.

3. Voir André Straus, "Trésor public et marché financier. Les emprunts d'État par souscription publique 1870-1901", in *Revue historique*, 1983, p. 65-112 ; "Le financement des dépenses publiques dans l'entre-deux-guerres", in Fridenson et Straus dir., *Le capitalisme français*, Paris, 1987, p. 97-114.

4. Un exemple convaincant de la fécondité de ces questions est fourni par le mémoire de maîtrise de Romain Monger, *L'Etat, la dette publique et la Banque de France, les emprunts nationaux de 1878 à1891*, Université de Paris X-Nanterre, 1997, 158 p.

5. Jean Bouvier, Jacques Wolff dir., *Robert Schnerb, deux siècles de fiscalité française, XIXe-XXe siècles, histoire, économie, politique*, Paris-La Haye, Mouton, 1973.

en 1948 encore avec la refonte d'ensemble du système fiscal et de l'administration des impôts[1]? Enfin, il faut souligner l'obscurité persistante qui masque en grande partie l'histoire des transferts publics, qu'ils soient de nature sociale (prestations sociales de tous types) ou financière (service de la dette et amortissements). Autant de questions qui visent à une connaissance plus exacte du poids financier du Trésor dans l'économie et la société françaises.

Plus fondamentalement encore, ces interrogations conduisent à analyser le rôle du Trésor dans la politique monétaire et plus spécifiquement son pouvoir de création monétaire par le moyen du "circuit du Trésor". Comment s'est formé à l'orée du 20e siècle l'appareil bancaire postal[2] ? Quels flux ont circulé, aux différentes époques, entre le Trésor et ses divers correspondants, comptables publics ou établissements financiers dans l'orbite des finances publiques, comme la Caisse des dépôts ou le Crédit national ? Quels rapports se sont établis avec le "circuit bancaire", dont la Banque de France était le régulateur, en même temps qu'elle en assurait la jonction avec le circuit du Trésor ? Quelle signification, financière, économique, politique peut-être, prêter alors à la "crise de trésorerie" qui marque à répétition les rapports de la Banque et du Trésor au 20e siècle ? Enfin, quels ont été en longue durée les orientations et les choix de la politique monétaire du Trésor, qui, en France, a tendu progressivement à contrôler l'ensemble des outils de gouvernement de la monnaie – contrôle des changes ou gestion de la dette publique par exemple – , alors que dans d'autres pays ces instruments sont de la compétence des banques centrales... Sous cet angle apparaît sans doute le mieux cette ambiguïté fondamentale du Trésor, intermédiaire financier de l'État, au point d'articulation de la finance et de l'économie, de la sphère publique et des intérêts privés, de la politique et de la société française. C'est à ce titre qu'une histoire du Trésor public doit comporter tout autant une dimension proprement politique – autant dire *idéologique*.

Le Trésor : un objet politique

C'est un fait historique que le Trésor public, non sans certaines continuités avec les réformes financières tentées dans les tout derniers temps de la monarchie, s'est constitué, renforcé et affirmé d'abord sous le Consulat et l'Empire, puis avec la Restauration, pendant le Second Empire enfin, c'est-à-dire sous des régimes politiques qui n'étaient pas, au sens premier du terme, démocratiques[3]. À l'inverse, jamais le Trésor n'a paru aussi faible, dispersé et

1. Voir sur ces questions, Frédéric Tristan, *La direction générale des contributions directes, 1917-1948*, Mémoire de l'EPHE, 1994, 160 p.
2. Voir Benoît Oger, *Le trésor et l'épargne publique, 1881-1914*, mémoire de DEA, Université de Paris VIII-Saint-Denis, 1994.
3. Voir Michel Bruguière, "L'administration des finances de Louis XVI à Bonaparte : ruptures et

finalement soumis aux intérêts privés que dans la période où la *Trésorerie nationale* fut organisée par la Constituante selon les principes libéraux de 1789 – dans l'acception cette fois politique du mot – et soumis, à tous les niveaux, au contrôle des seuls élus[1]. D'un autre point de vue, et pour tout le 20e siècle, il a été démontré que la capacité d'influence de la direction du Trésor au ministère des Finances a été d'autant plus grande que le pouvoir exécutif était instable et contesté, sous la IIIe République finissante, comme du temps de la IVe République ; l'action de Jacques Rueff, directeur du Mouvement général des fonds à l'époque du Front populaire, la carrière de François Bloch-Lainé ou de Pierre-Paul Schweitzer à la tête du Trésor entre 1947 et 1958 en témoignent amplement[2].

Ces constatations, bien établies, mettent en pleine lumière les rapports qui rattachent intimement le Trésor, les modalités de son existence administratives, les formes de son action, aux réalités politiques d'une époque donnée : la frontière toujours redéfinie entre l'intérêt général et les intérêts particuliers, les finances publiques et la finance privée, l'État et les puissances d'argent, les types de relation nouées entre les administrateurs et les élus, le gouvernement et ses techniciens, le rhéteur et le technocrate... Du reste, le *Dictionnaire* de Léon Say avait déjà parfaitement mis au jour cet ensemble de liens entre le Trésor et la sphère du politique : situant le Trésor depuis la plus haute antiquité, l'article jugeait bon de commencer par rappeler qu'à Sparte "il n'y avait pas de Trésor public" mais qu'il y en avait un, en revanche, à Athènes[3]. Sans débattre ici de la réalité historique de cette opposition, il est néanmoins significatif de constater que la notion de Trésor public elle-même est citée à comparaître dans le vieux procès Sparte *versus* Athènes. C'est dire qu'une histoire du Trésor peut également servir à éclairer une comparaison entre deux types de cités, c'est-à-dire aussi de sociétés.

C'est sur ces bases qu'une histoire administrative du Trésor public peut prendre tout son sens, conçue à la fois comme biographique, prosopographique et culturelle. Comment a évolué l'*organisation* de la nébuleuse du Trésor public sur un siècle ? Pour quelles raisons la direction du Mouvement général des Fonds, devenue direction du Trésor à partir de 1940, a-t-elle acquis au sein de l'appareil d'État une place particulière, jusqu'à détenir au lendemain de la seconde guerre mondiale une forme de primauté ? Quel répartition des pouvoirs et des tâches a abouti à départager, au fil du temps, le Trésor et le Budget, le

---

continuités", in *Cahiers de l'homme*, n° spécial, 1987, p. 161-185, repris dans *Pour une renaissance de l'histoire financière*, Paris, CHEFF, 1991 ; voir aussi du même auteur, les articles "Barbé-Marbois", "Finances publiques" et "Gaudin" du *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 1989.

1. Voir M. Bruguière, *Gestionnaires et profiteurs de la Révolution*, Paris, O. Orban, 1986.

2. Voir F. Bloch-Lainé et J. Bouvier, *La France restaurée, 1944-1954*, Paris, Fayard, 1986 et M. Margairaz, "Direction et directeurs du Trésor : de l'orthodoxie à la réforme (1930-1950)", in Fridenson et Straus dir., *Le capitalisme français*, *op.cit.*, p. 47-65.

3. *Dictionnaire des finances publiques*, *op. cit.*, p. 1443.

Trésor et la Banque de France ? Là s'impose peut-être le mieux la nécessité de connaître les hommes, leurs origines, leur formation, leurs appartenances, bref, d'un mot commode, leur idéologies[1]. Le trop fameux *sens de l'Etat* pour tous ces hommes apparaît en effet comme la chose la mieux partagée du monde. C'est une bonne raison pour tenter d'expliciter quelles conceptions de l'organisation et du fonctionnement de la société sous-tendent, aux différentes époques, cette intemporelle vocation. N'est-ce pas finalement chercher à connaître, à travers l'histoire du Trésor et ses acteurs, quel État fut voulu, au service de quel définition de l'*ordre* social ?

L'histoire du Trésor public en France, de la fin du Second Empire aux débuts des années 1970, on le voit, conduit bien au-delà des limites strictement institutionnelles de départ et fait naître nombre de questions nouvelles. Administration centrale dans tous les sens de l'expression, le Trésor, au fur et à mesure qu'évoluait le rôle de l'Etat en France, s'est trouvé situé au cœur de choix multiples mais étroitement liés les uns aux autres. Son histoire est importante, davantage peut-être que celle de tant d'autres instituions, dans la mesure où elle semble précisément devoir mettre en lumière la forte trame qui nécessairement relie l'économie à la société et par elle, au politique. Postulat fécond, jamais vraiment remplacé jusqu'aujourd'hui. C'est bien un des enjeux d'une histoire du Trésor en France que de tenter d'approcher cette *fertilité* de l'institution, dont l'évolution pourrait bien permettre de comprendre sous un angle particulièrement aigu l'histoire de la France depuis plus d'un siècle.

1. Les travaux en cours du CHEFF, notamment ceux de Nathalie Carré de Malberg sur les inspecteurs des Finances, de Laure Quennouëlle sur la direction du Trésor après 1945, d'Aude Terray sur le S.E.E.F. , s'inscrivent pour la plupart dans cette perspective, par le recours à la source orale dont l'apport, dans ce domaine, est incontestable.